

Arrêté du 6 Octobre 1937 déclarant zone réservée la région comprise
entre Fonds Verrettes et Bodarie.

Réf: ^{Fonds Verrettes et Bodarie} Moniteur No. 81 du Jeudi 7 Octobre 1937

A R R E T E

STENIO VINCENT
Président de la République

Vu les articles 7 et 35 de la Constitution;
Vu la loi du 3 Février 1925 sur les forêts nationales réservées;
Vu le Décret-loi du 30 Septembre 1935 accordant un crédit extraordinaire
au Département de l'Agriculture pour entreprendre les travaux préliminaires à
la mise en valeur de la région comprise entre Fonds-Verrettes et Bodarie;
Vu le Décret-loi du 23 Juin 1937 sur le déboisement;
Vu le rapport du 17 Septembre 1937 sur le déboisement;
Vu le rapport du 17 Septembre 1937 de l'Agronome en chef du S.N.P.A. & E.R;

Considérant qu'il y a lieu de désigner comme Forêt Nationale Réservée toutes
les terres situées dans la région dite Morne des Commissaires qui sont couvertes de
pins en tout ou en partie;

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat de l'Agriculture et de l'avis du Conseil
des Secrétaires d'Etat:

Arrête:

Article 1er.- Est déclarée forêt réservée et dénommée "Forêt Nationale", toute
étendue de terre couverte en tout ou en partie de pins et comprise dans les limites
suivantes:

Au Nord : Fonds Verrettes
Au Sud : Bodarie
A l'Est : La frontière haitiano-dominicaine
A l'Ouest: Morne la Selle.

Les terres ainsi désignées embrassent une superficie d'environ 30,000 hectares.

Article 2.- La délimitation précise du domaine forestier ainsi réservé se fera
par le S.N.P.A. & E.R. et l'Administration Générale des Contributions conjointement.

Article 3.- Le présent arrêté sera publié et exécuté à la diligence des Secrétaires
d'Etat de l'Agriculture, de l'Intérieur et des Finances, chacun en ce qui le concerne.

Donné au Palais National à Port-au-Prince, le 6 Octobre 1937, An 134ème
de l'Indépendance, et IVème de la Libération et de la Restauration.

Par le Président:

STENIO VINCENT

Le Secrétaire d'Etat de l'Agriculture: Auguste TURNIER
Le Secrétaire d'Etat de l'Intérieur : F. DUVIGNEAUD
Le Secrétaire d'Etat des Finances : LEON ALFRED p.i.